

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Numéro 1883-508

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

Demande de dérogation mineure numéro 1883-508 pour le bâtiment situé au **8940, boulevard Viau**, lot numéro 1 002 136 du cadastre du Québec, dans la zone Cm-0780.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la superficie d'affichage maximale de 17,82 mètres carrés des enseignes apposées à plat sur le mur d'un bâtiment, exigée au sous-paragraphe i) du paragraphe a) et au paragraphe b) du premier alinéa de l'article 7.2.2.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmentée de 12,68 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 2 février 2026, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Fait à Montréal, le 14 janvier 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate